

MALLETTE

Commission scolaire des Phares

Rapport financier
Au 30 juin 2009

Accompagné du rapport des vérificateurs

Commission
Mallette
Inc. (société en participation)
Régime
familial et gestionnaire

MALLETTE

Malette
SENCRL
Comptables agréés

Bureau 12
1564, boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

Téléphone 418 775-7294
Télécopie 418 775-3601
Courriel info.mj@mallette.ca

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire des Phares,

Les états financiers ci-joints sont dans l'ensemble conformes à ceux contenus dans le rapport financier annuel de la **COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**, soumis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, sur lequel nous avons exprimé, ce jour, l'opinion reproduite au rapport des vérificateurs ci-après.



Malette
SENCRL
Comptables agréés

Mont-Joli, Canada
Le 23 novembre 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire des Phares,

Nous avons vérifié le rapport financier de la **COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES** comprenant les états financiers au 30 juin 2009, ainsi que les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 6 à 86. Ce rapport financier a été élaboré pour satisfaire à l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique. La responsabilité de ce rapport financier incombe à la direction de la Commission scolaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément au mandat de vérification externe des commissions scolaires, précisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que le rapport financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

La Commission scolaire applique les principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public depuis le 1er juillet 2008. Cependant, conformément aux directives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des flux de trésorerie ainsi que les chiffres comparatifs à l'état de la situation financière et à l'état des résultats ne sont pas inclus dans le rapport financier.

À notre avis, à l'exception que l'état de la variation des actifs nets, que l'état des flux de trésorerie et que les chiffres comparatifs dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats ne sont pas présentés, ce rapport financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire au 30 juin 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de la variation de ses surplus (déficits) accumulés pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public.

En vertu du mandat défini par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, nous avons rempli trois questionnaires portant sur la vérification de l'effectif scolaire.

Mallette

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Mont-Joli, Canada
Le 23 novembre 2009

MALLETTE

Commission scolaire des Phares

BILAN

Au 30 juin 2009

ACTIF

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	96 704 \$
Débiteurs (note 4)	2 443 839
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 5)	7 994 050
Taxes scolaires à recevoir	425 166
Stocks destinés à la revente	50 000
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	3 496 000
Autre actif (note 6)	127 638
	<hr/>
	14 633 397

ACTIFS NON FINANCIERS

Stocks de fournitures	150 000
Immobilisations corporelles (note 7)	51 928 911
Frais payés d'avance (note 8)	245 356
	<hr/>
	52 324 267

66 957 664 \$

Commission scolaire des Phares

BILAN (suite)

Au 30 juin

PASSIFS

PASSIF À COURT TERME

Emprunts à court terme (note 9)	9 189 226 \$
Créditeurs et frais courus à payer (note 10)	9 152 605
Provision pour avantages sociaux futurs (note 11)	4 986 565
Revenus reportés	1 640 821
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 12)	68 093 568
Autres passifs (note 13)	366 450

93 429 235

DÉFICIT CUMULÉ

(26 471 571)

66 957 664 \$

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 14 et 15)

POUR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

....., commissaire

....., commissaire

Commission scolaire des Phares

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

REVENUS

Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation (annexe A)	85 423 048 \$
Autres subventions et contributions (annexe B)	280 001
Taxes scolaires (annexe C)	10 253 694
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	325 985
Ventes de biens et de services	5 602 681
Revenus divers	1 962 338
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	13 052
	<hr/>
	103 860 799

DÉPENSES (annexe D)

Activités d'enseignement et formation	48 870 817
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20 616 698
Services d'appoint	11 146 190
Activités administratives	5 417 260
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 738 949
Activités connexes	6 621 945
	<hr/>
	104 411 859
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 623)
	<hr/>
	104 410 236

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

(549 437)

SURPLUS, début de l'exercice

3 996 611

Redressements affectant les exercices antérieurs

(29 918 745)

DÉFICIT, fin de l'exercice

(26 471 571) \$

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire est reconnue en vertu des articles III et suivants de la Loi sur l'instruction publique. La Commission scolaire a pour but d'assurer à sa clientèle le meilleur enseignement possible.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

À partir du 1er juillet 2008, la Commission scolaire a adopté les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public établis par le Conseil de la comptabilité dans le secteur public. Le surplus (déficit) accumulé de la période précédente a été redressé pour qu'il soit conforme aux conventions comptables adoptées pour l'année financière en cours. Cependant, les chiffres correspondants de la période précédente n'ont pas été retraités et ne sont pas présentés dans les états financiers.

Principaux changements ayant un impact sur le surplus (déficit) accumulé au 30 juin 2008 :

- Établir un passif dans les comptes de la Commission scolaire pour les obligations découlant des congés de maladie et des vacances;
- Annuler certains passifs qui ne répondent pas aux critères pour les comptabiliser à titre de revenus reportés;
- Établir le coût des immobilisations acquises avant le 1er juillet 2008. Le coût des immobilisations a été reconstitué à partir des coûts comptabilisés dans les rapports financiers de 1991 à 2008. Lorsque les renseignements étaient disponibles les coûts réels étaient attribués à une immobilisation. Les coûts résiduels ont été attribués aux immobilisations pour lesquelles le coût réel n'avait pas pu être reconstitué au prorata de la valeur municipale;
- Comptabiliser l'amortissement accumulé sur les immobilisations acquises avant le 1er juillet 2008;
- Comptabiliser les stocks;
- Annuler le capital permanent.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés par la Commission scolaire conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public établis par le Conseil de la comptabilité dans le secteur public. Les renseignements compris dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits et des charges

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les produits au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les charges équivalent au coût des biens et des services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Fonds d'amortissement

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

Revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et des vacances dus aux employés du gouvernement sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux dépenses.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission. Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont comptabilisés à la dépense.

Subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de l'exercice a été établie à l'aide de confirmations du Ministère.

La subvention a été immédiatement comptabilisée aux livres. Elle est cependant assujettie à l'approbation finale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Subventions de transport

Les subventions de transport de l'exercice sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cependant, l'établissement de la subvention est assujetti à l'approbation finale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ajustement des salaires

Conformément aux directives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'ajustement des salaires des exercices antérieurs est comptabilisé dans l'exercice durant lequel des sommes ont été payées ou que des subventions ont été allouées.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Améliorations locatives	durée du bail
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 40 ans
Développements informatiques	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipements spécialisés	10 ans
Manuels pédagogiques – achats initiaux	5 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés qui sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, les terrains sont inscrits à leur valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Les stocks destinés à la vente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Redressements affectés aux exercices antérieurs

Les redressements touchant les exercices antérieurs, à l'exception du coût des rétroactivités de salaires, sont comptabilisés au surplus cumulé sans leur donner d'effet rétroactif sur les chiffres de l'exercice comparatif.

4. DÉBITEURS

Comptes à recevoir des usagers - Droits de scolarité	6 352 \$
Congés sabbatiques	843 268
Intérêts courus à recevoir	218
T.P.S. et T.V.Q.	196 429
Autres Commission scolaires	193 179
Autres	1 204 393
	<hr/>
	2 443 839 \$

5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

Formation générale des jeunes et des adultes, formation professionnelle et péréquation	7 475 842 \$
Service de la dette	511 874
Transport scolaire	(9 417)
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	15 751
	<hr/>
	7 994 050 \$

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

6. AUTRE ACTIF

Immobilisations destinées à la revente 127 638 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Terrain	1 489 959 \$	- \$	1 489 959 \$
Améliorations et transformations majeures	12 512 719	169 309	12 343 410
Aménagements	105 029	3 906	101 123
Bâtiments	99 133 161	68 176 389	30 956 772
Développement informatique	16 639	367	16 272
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	383 304	13 129	370 175
Matériel et équipement	13 715 239	8 694 238	5 021 001
Réseaux de télécommunication	1 956 975	326 776	1 630 199
	129 313 025 \$	77 384 114 \$	51 928 911 \$

8. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Frais imputables aux prochains exercices 111 846 \$
Primes payées d'avance à la CSST 133 510

245 356 \$

9. EMPRUNTS À COURT TERME

Les emprunts à court terme ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui en garantit entièrement le remboursement. Les taux d'intérêts sont variables.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

Fournisseurs	1 945 862 \$
Congés sabbatiques	516 706
Intérêts courus sur les billets et les autres dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire	443 798
Salaires et charges sociales	6 133 017
Retenues sur contrat	113 222
	<hr/>
	9 152 605 \$

11. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie	2 080 704 \$
Vacances	2 347 472
Contributions de l'employeur	558 389
	<hr/>
	4 986 565 \$

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

12. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	Taux	Montant de l'émission	Solde au 30 juin 2008
	10,25 %	4 600 000 \$	4 600 000 \$
<hr/>			
	Taux	Montant initial	Solde au 30 juin 2008
BILLETS À LONG TERME			
	9,375 %	6 198 800 \$	2 479 520 \$
	3,705 %	1 127 000 \$	-
	6,12 %	26 193 000 \$	16 883 000
	5,784 %	3 205 000 \$	2 437 000
	4,254 %	1 510 000 \$	1 294 000
	4,412 %	6 683 000 \$	6 416 000
	3,017 %	20 793 000 \$	-
	4,319 %	7 035 000 \$	6 656 000
	4,257 %	6 405 000 \$	5 361 000
	4,717 %	3 527 000 \$	3 104 000
	5,069 %	2 360 000 \$	338 000
	4,881 %	14 809 000 \$	11 379 000
			<hr/>
			56 347 520 \$
<hr/>			
TOTAL			60 947 520 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2010 -	4 422 952 \$
2011 -	12 991 952 \$
2012 -	6 614 952 \$
2013 -	3 933 952 \$
2014 -	27 895 952 \$

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

Émission de l'exercice	Rachat de l'exercice	Refinancement	Solde au 30 juin 2009	Renouvellement Date	Montant
- \$	- \$	- \$	4 600 000 \$	novembre 2009	4 600 000 \$

Nouvel emprunt	Remboursement de l'exercice	Refinancement	Solde au 30 juin 2009	Date	Dernier versement
- \$	247 952 \$	- \$	2 231 568 \$	janvier 2018	247 952 \$
1 127 000	-	-	1 127 000	juin 2016	161 000 \$
-	1 330 000	-	15 553 000	décembre 2015	7 573 000 \$
-	128 000	-	2 309 000	novembre 2015	1 541 000 \$
-	216 000	-	1 078 000	juin 2014	214 000 \$
-	267 000	-	6 149 000	juin 2014	5 081 000 \$
20 793 000	-	-	20 793 000	juin 2014	15 973 000 \$
-	379 000	-	6 277 000	mars 2014	4 761 000 \$
-	348 000	-	5 013 000	décembre 2011	4 317 000 \$
-	141 000	-	2 963 000	décembre 2011	2 681 000 \$
-	338 000	-	-		
-	686 000	10 693 000	-		
21 920 000	4 080 952	10 693 000	63 493 568		
21 920 000 \$	4 080 952 \$	10 693 000 \$	68 093 568 \$		

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

13. AUTRES PASSIFS

Subventions du MELS non dépensées - commission scolaire fiduciaire	355 004 \$
Autres	11 446
	<hr/>
	366 450 \$

14. ÉVENTUALITÉS

Griefs

La Commission scolaire fait l'objet de griefs de certains de ses employés(es) et ex-employés(es). De l'avis de la Commission scolaire, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, qu'elle pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour la location d'équipement de bureau, la conciergerie, l'enlèvement de la neige, le transport des étudiants, le programme d'économie d'énergie et pour certains contrats de construction. La Commission scolaire possède également un engagement pour les programmes de perfectionnement du personnel. Le solde des engagements au 30 juin 2009 s'établit à 40 955 449 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu de ces contrats sont les suivants :

2010 -	12 253 962 \$
2011 -	7 226 677 \$
2012 -	7 162 181 \$
2013 -	7 161 739 \$
2014 -	7 150 890 \$

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Commission scolaire des Phares

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 juin 2009

17. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers demande à la Commission scolaire de réaliser des estimations et de poser des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenus et de dépenses. Ces estimations reposent sur les données les plus fiables disponibles et les hypothèses les plus probables à ce moment et font appel aux meilleurs jugements de la Commission scolaire.

De par leur nature, les estimations sont sujettes à une incertitude quant à la mesure. Ainsi, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

18. RÉSORPTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé au 30 juin 2009 sera résorbé par des transferts du gouvernement du Québec, dans le cadre de la mise en application de l'article 30 de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable (2009, c.38), adoptée en septembre 2009, qui autorise le gouvernement à prendre les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Conformément à une directive du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les chiffres comparatifs ne sont pas présentés dans les états financiers.

20. BUDGET

Le budget n'a pas été présenté vu les changements importants dans la présentation aux états financiers occasionnés par l'application des nouvelles normes du secteur public.

Commission scolaire des Phares

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

A - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Formation générale des jeunes, des adultes et formation professionnelle	61 200 311 \$
Subvention de péréquation	12 859 837
Subvention pour le service de la dette	7 666 054
Subvention pour le transport scolaire	3 696 846
	<hr/>
	85 423 048 \$

B - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Subventions du MESSS - Formation professionnelle	91 469 \$
Subventions du MESSS - Formation générale des adultes	187 317
Subvention du gouvernement provincial - Charges de fonctionnement	1 215
	<hr/>
	280 001 \$

C - TAXES SCOLAIRES

Subvention tenant lieu de la taxe scolaire	202 231 \$
Taxe scolaire - année courante	9 870 378
Taxe scolaire - année précédente	181 085
	<hr/>
	10 253 694 \$

Commission scolaire des Phares

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

D - DÉPENSES PAR ACTIVITÉS

Activités d'enseignement et de formation	
Éducation préscolaire	3 209 307 \$
Enseignement primaire	16 726 759
Enseignement secondaire général	15 220 456
Formation professionnelle	6 674 560
Enseignement particulier	4 851 648
Formation des adultes	2 188 087
	<hr/>
	48 870 817
	<hr/>
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	
Gestion des écoles et des centres	7 630 220
Moyens d'enseignement	1 414 664
Services complémentaires	6 737 384
Services pédagogiques et de formation d'appoint	2 501 714
Animation et développement pédagogique	2 332 716
	<hr/>
	20 616 698
	<hr/>
Activités parascolaires	
Hébergement des élèves	22 050
Services alimentaires	30 170
Transport scolaire	7 734 316
Service de garde	3 359 654
	<hr/>
	11 146 190
	<hr/>

Commission scolaire des Phares

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2009

D - DÉPENSES PAR ACTIVITÉS (suite)

Activités administratives	
Conseil des commissaires et comités	225 481 \$
Gestion	3 011 042
Services corporatifs	1 792 276
Perfectionnement	388 461
	<hr/>
	5 417 260
	<hr/>
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	
Entretien et amortissement des biens meubles	2 681 621
Conservation et amortissement des biens immeubles	3 163 148
Entretien ménager	2 489 890
Consommation énergétique	2 623 212
Location d'immeubles	38 290
Protection et sécurité	122 132
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	394 549
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	226 107
	<hr/>
	11 738 949
	<hr/>
Activités connexes	
Financement	3 682 934
Projets spéciaux	1 655 662
Rétroactivité	23 427
Sécurité d'emploi	77 048
Prêts de services	192 540
Activités extra-scolaires	990 334
	<hr/>
	6 621 945
	<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES	104 411 859 \$
